RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 17 février 2012

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, Motion, 4.1. (Le rapport 3.4 a été retiré de l'ordre du jour).

La séance est ouverte à 19h45 et levée à 22h45.

Etaient présents: Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney: M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Nicolas BODÍN, M. Pascal BONNET (à partir du M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (jusqu'au rapport I.I.I), M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport I.I.I), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport I.I.I), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Busy: M. Philippe SIMONIN Chaleze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport I.I.I.) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE (représenté par Mme Jocelyne IWASINTA) Champagney: M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc: M. Philippe GUILLAUME Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Deluz: Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. Andrée BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. Andrée BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. Andrée BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. Andrée BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. Andrée BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. Andrée BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. Andrée BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. Andrée BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. Andrée BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. Andrée BAVEREL, M. Yves GUYEN (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. Andrée BAVEREL (M. Yves GUYEN (M. Yves GUY Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon: M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.1) Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Bernard BOURDAIS Osselle: M. Jacques MENIGOZ (représenté par Mme Danielle GIRARDOT) Pelousey

Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Michel FAIVRE Pugey Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport I.I.I) Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes: M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit: Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Arguel: M. André AVIS Besançon: Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT Beure: M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières: M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins: M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chemaudin: M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT, M. Jean-Pierre PROST Franois: Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine: M. Laurent SANSEIGNE Larnod: Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris M. Cédric LINDECKER Miserey-Salines: M. Denis JOLY Montferrand-le-Château: M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Novillars: M. Philippe BELUCHE Pelousey: M. Claude OYTANA Pirey: M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jean-Pierre ISSARTEL Routelle: M. Claude SIMONIN Serre-les-Sapins: M. Christian BOILLEY Thoraise: M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins: M. Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : D. PARIS

Procurations de vote:

Mandants: H. AKODAD, T. BENETEAU, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, L. HAKKAR (à partir du rapport 1.1.2), Y. HINCELIN, S. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), JS. LEUBA (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.1), MN. SCHOELLER, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. BOTTERON, JM. ROTH, F. GILLET, C. PREIONI, S. MONLLOR, M. COTTINY, P. BELUCHE, C. OYTANA, JM. BOUSSET, JM. MAY.

Mandataires: F. MONNEUR, E. DUMONT, JP. GOVIGNAUX, N. WEINMAN, J. PANIER, S. WANLIN, JC. ROY (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, C. LIME (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.2), N. BODIN, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), M. LOYAT, J. MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), JL. FOUSSERET, C. DEVESA, F. LOPEZ, P. GUILLAUME, C. VOIDEY, JY. PRALON, D. PARIS, JM. CAYUELA, G. BAULIEU, B. BOURDAIS, C. BARTHELEY, JM. FAIVRE, R. DEMESMAY.

Délibération n°2012/001639

Rapport n°2.3 - Tramway - Autorisation de signature du marché d'études géotechniques, mission G4

Tramway - Autorisation de signature du marché d'études géotechniques, mission G4

Rapporteur: Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission: Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire

BP 2012 et au PPIF 2012-2016 AP/CP Réalisation de la Tère ligne de tramway (Budget annexe Transports) Montant de l'AP-AE : 228 M€, Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %.

Montant de l'opération :

• sur année 2012 : 42 600 € HT

sur la période : 42 600 € HT

Sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016

<u>Résumé</u>:

Dans le cadre du projet de réalisation de la lère ligne de tramway, une procédure de consultation, par voie de marché négocié, a été lancée, selon les articles 165 et 166 du Code des Marchés Publics, afin de faire réaliser une mission d'études géotechniques de type G4 sur 5 ouvrages. Après étude des offres, ayant fait l'objet d'un tour de négociations, la CAO, réunie le 2 février 2012, a attribué le lot 1 du présent marché à la société ANTEA et le lot 2 à la société GEOTEC, ces entreprises présentant les offres les plus économiquement avantageuses.

Une consultation a été lancée, selon les articles 165 et 166 du Code des Marchés Publics, afin de faire réaliser une mission d'études géotechniques de type G4 sur 5 ouvrages.

L'objectif de la mission de supervision géotechnique d'exécution est la vérification de la conformité et la validation de l'étude et du suivi géotechniques d'exécution dans le respect des règles de l'art, pour contribuer à la maîtrise des risques géologiques.

Parmi eux, cinq sont concernés par le présent marché :

- quai Veil-Picard : construction d'une plateforme sur pieux intégrée à la voirie,
- pont Battant : reconstruction complète du pont,
- giratoire de Micropolis : construction d'un pont-cadre,
- rue Goudimel, modification du passage inférieur « Beaux-arts »,
- fort Benoît : construction de murs de soutènement.

La prestation concerne la mission dite de « supervision géotechnique d'exécution » telle que définie par la norme NFP 94-500.

Le marché ne comporte pas d'option ni de tranche. Il n'ouvre pas à variante.

Il est composé de 2 lots :

- Lot n° I: Quai Veil-Picard, pont Battant,
- Lot n°2 : Pont cadre de Micropolis, passage inférieur « Beaux-arts », murs de soutènement Fort Benoît.

La procédure de marché négocié a été choisie pour attribuer cette mission.

Un avis d'appel à candidatures a été publié le 24 novembre 2011. Les candidatures devaient être remises au plus tard le 12 décembre 2011.

Monsieur le Président a arrêté la liste des candidats admis à négocier le 19 décembre 2011.

Délibération du Conseil de Communauté du vendredi 17 février 2012 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Un dossier de consultation a été alors transmis le 19 décembre 2011 aux 7 candidats retenus pour une remise des offres le 13 janvier 2012.

Les candidats sont :

- ALIOS
- ANTEA
- ARCADIS
- GEOTEC
- EGIS GEOTECHNIQUES
- ERG
- GEOS



Une phase de négociation a été engagée avec chacun des 7 candidats, le 24 janvier 2012.

Après analyse des offres, conformément à l'article 166 du CMP, la phase de négociation s'est déroulée en un tour selon les modalités suivantes :

- les candidats ont été invités à remettre une 2ème offre avant le lundi 30 janvier 2012, à 12 heures, par laquelle ils répondaient à des demandes de compléments et de précisions (indiquées dans les courriers de négociations) et proposaient, le cas échéant, une optimisation de leur offre financière,
- 5 candidats ont remis une 2ème offre dans les délais.

Sur la base des nouvelles offres reçues après négociations, la CAO, réunie le 2 février 2012, a attribué le marché aux entreprises qui présentaient les offres économiquement les plus avantageuses, satisfaisantes au niveau technique et avec un chiffrage en adéquation avec le niveau de service proposé, à savoir :

- au titre du lot n°1, à la société ANTEA pour un montant de 16 500 € HT,
- au titre du lot n°2, à la société GEOTEC pour un montant de 26 100 € HT.

A la majorité, 5 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché, d'études géotechniques G4 sur 5 ouvrages, dans le cadre de la lère ligne de tramway :
 - avec la société ANTEA, au titre du lot n°1, pour 16 500 € HT,
 - avec la société GEOTEC, au titre du lot n°2, pour 26 100 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la lère ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 101 Contre: 5 Abstention: 1

Délibération du Conseil de Communauté du vendredi 17 février 2012 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon